



L'école de la Ribambelle sera-t-elle reconstruite ?

Le projet de réhabilitation du quartier de la Madeleine prévoyait la démolition puis la reconstruction de l'école de La Ribambelle. Mais la communauté de communes ne le souhaite plus.

La polémique

« **Nous allons nous battre bec et ongles !** » Lundi soir, Philippe Van-Hoorne, maire, était très remonté lors du conseil municipal. En cause : le dossier de l'école de la Ribambelle, du quartier de la Madeleine, qui accueille actuellement une centaine d'enfants (55 du quartier, 37 d'autres quartiers et 8 enfants hors L'Aigle). « **Il était prévu de la démolir puis de reconstruire une nouvelle école proche du pôle d'animation social, car le bâtiment actuel était obsolète et ne répondait plus aux exigences d'accessibilité. Elle aurait été proche du centre de loisirs, avec une mutualisation pour la préparation des repas, et ouverte sur le numérique.** »

La rénovation urbaine du quartier de la Madeleine a fait l'objet d'un contrat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru). Une convention signée le 3 décembre 2020, qui prévoit la réalisation de plusieurs opérations dans le quartier, en matière de logement, d'équipements publics et d'aménagement des espaces publics, qui ont été approuvées par l'ensemble des signataires : « **l'État, la communauté de communes, la Ville de L'Aigle, Orne Habitat, la Sagim, la Banque des territoires et la Région Normandie** », détaille le maire.

Majorité et minorité unies

Mais une réunion du 6 mai entre le président de la communauté de communes, Jean Sellier, et Orne Habitat a fait apparaître le souhait de la CDC de renoncer à la reconstruction de l'école. « **On continuerait la rénovation urbaine mais sans l'école et cela est inadmissible. C'est un véritable projet de quartier, avec l'école au centre !** » fulmine Philippe Van-Hoorne.

Décision de l'intercommunalité confirmée lors de la réunion du comité technique, le 16 mai. Jean Sellier explique : « **Le dossier Anru date de plusieurs ans. L'augmentation des prix de l'énergie et l'inflation nous obligent à revoir notre plan pluriannuel d'investissement. Et reconstruire Ribambelle revient à ne pas pouvoir réhabiliter Victor-Hugo et Mazeline avant quatre ans.** »

À L'Aigle, on n'accepte pas la décision et on entend bien résister : « **On a déjà subi la fermeture de l'école du Moulin-à-Vent. À L'Aigle, il y a quatre écoles pour 8 000 habitants.** » Majorité et minorité municipale sont vent debout. Tous autant ofusqués d'un côté et de l'autre de l'assemblée. Pour Serge Delavallée, conseiller de la minorité : « **Vous avez notre soutien complet. On est derrière vous car nous sommes très en colère contre le président Sellier. Comment avoir confiance envers des élus qui font le contraire de ce qu'ils promettent ?** »

Mixer Ribambelle et Victor-Hugo

Parmi les arguments avancés par Jean Sellier : les effectifs scolaires au sein de la communauté de communes, « **en baisse de 210 élèves entre 2019 et la prévision 2025. Et ils vont encore diminuer. La Ville de L'Aigle propose d'accorder toutes les demandes de dérogation pour scolariser les enfants à L'Aigle... mais cela reviendrait à fermer encore plus d'écoles dans les communes périphériques. Les maires apprécieront** », ironise-t-il.

Mais où iraient les élèves de la Ribambelle en cas de non-reconstruction ? « **À Victor-Hugo** », répond Jean Sellier. « **Avec le coût de reconstruction de la Ribambelle, nous pouvons réhabiliter Victor-Hugo et y mettre la Ribambelle. Pour le même prix on loge les deux écoles. Il y a neuf classes vides à Victor-Hugo, des espaces pour faire un nouveau préau et des espaces de jeu indépendants pour les maternelles. Dans un contexte de transition écologique c'est intéressant. On ne ferme pas la Ribambelle, on la déplace.** »

Ce à quoi le conseil municipal rétorque : « **c'est une grave erreur par rapport au quartier de la Madeleine.** » Serge Delavallée argumente : « **C'est un quartier compliqué, avec de nombreux élèves allophones. La mixité fait venir des gens.** » Pour le maire, « **Victor-Hugo deviendrait une école à 250 élèves et c'est intolérable ! En plus, la sécurité des entrées et sorties ne serait pas assurée car l'endroit est dangereux au niveau circulation.** » « **Une étude de faisabilité nous dira si le transfert est techniquement possible et si cela répond au besoin éducatif** », répond Jean Sellier.

Les élus aiglons, à l'unanimité, exigent l'application du projet initial et vont déposer une motion. Le président envisage un débat à la rentrée mais il y a fort à parier que le

conseil communautaire de jeudi soit animé et que la question arrive sur le tapis, même si le sujet n'est pas à l'ordre du jour.



Dans le projet de rénovation urbaine du quartier de la Madeleine, il était prévu de démolir et de reconstruire l'école de la Ribambelle mais le président de la CDC s'oppose à la reconstruction. Ouest-France